

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : QB03**  
**Plaques profilées pour planchers collaborants acier-béton**

**Présidente : Mme BERNARDIN-EZRAN**  
**Secrétaire F. COUVREUR - CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège Fabricants*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 3 maxi	M. IZABEL	L'ENVELOPPE METALLIQUE DU BATIMENT	01/03/2018	01/03/2021	01/03/2022		-	-	-			
<b>Collège Utilisateurs*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 2 maxi	M. SERRI	LCA-FFB	01/03/2018	01/03/2021	01/03/2022		-	-	-	-	-	-
	M. CREPET	UNESI	06/10/2020	06/10/2023			-	-	-	-	-	-
<b>Collège Organisme Technique et Administration*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 3 maxi	M. SOKOL	SOKOL CONSULTANT	01/03/2018	01/03/2021	01/03/2022		-	-	-			
	Mme. BERNARDIN-EZRAN	BUREAU VERITAS	01/03/2018	01/03/2021	01/03/2022		-	-	-	-	-	-

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

**Par la responsable de division : Anca CRONOPOL**

**Composition nominative n°04 approuvée le : 01/03/2022**

